

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17-3

Mercredi 5 avril 2017

Compte-rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 5 avril 2017 à 19 H.
Etaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. P. GUILLOT et D. JEAN, Adjoints, Mmes et MM. JP. BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, F. PUPPINI, et L. RENAUD, Conseillers Municipaux.
Absents excusés: MM. C. CHEVALIER, C. LAITHIER et Mme K. SCHOUMACKER, qui ont donné respectivement procuration à S. BOCHET, P. COUPEAU, et D. JEAN.

Absents: A. ORTOLLAND et S. PETITDEMANGE.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; E. ECHANTILLAC est élue secrétaire de séance.

1 - RESTAURATION SCOLAIRE - Convention constitutive d'un groupement de commandes.

Il est indiqué que le groupement de commandes en vigueur pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires et aux centres de loisirs arrive à expiration le 1er septembre 2017 et qu'il est envisagé de reconduire cette démarche entre le Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Alban-Leyse (SICSAL) mais avec les deux autres communes membres à savoir Barby et Thoiry.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre les trois communes (Barby, Thoiry, Curienne) en vue de la passation d'un nouveau marché unique pour la fourniture des repas destinés aux restaurants scolaires et centres de loisirs, de désigner la commune de BARBY comme coordonnateur du groupement; de mandater la commune de BARBY pour l'organisation et la gestion de la procédure, la signature du marché et les éventuels avenants à intervenir; de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres dudit groupement, présidée par le représentant du coordonnateur: Mme Elisabeth ECHANTILLAC, représentant titulaire et Mme Delphine GARNIER, représentant suppléant et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Décision prise à l'unanimité.

2 - IMMOBILIER - Convention d'occupation du domaine public à destination d'un cabinet paramédical.

M. le Maire présente à l'Assemblée, le projet de convention d'occupation privative du domaine public, établie par l'Office Notarial CAMOZ de Chambéry (Savoie), à signer avec la société dénommée « INFIRMERIE DE LEYSSE ».

Elle porte sur un local situé à Curienne, dans le hameau dit « Le Boyat » d'une surface de 35 m². Cette convention est à conclure pour une durée de 3 années. La redevance mensuelle est de 300,00 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'occupation privative du domaine public aux conditions présentées et accorde mandat à M. le Maire, ou son représentant, pour engager les démarches nécessaires pour finaliser ladite convention.

Décision prise à l'unanimité.

3 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte Administratif 2015.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015, qui présente un excédent de clôture en fonctionnement de 314 435,96 €, et un déficit de clôture en investissement de 18 194,51 €.

Décision prise à l'unanimité.

Monsieur Philippe Guillot entre dans la salle.

4 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte de Gestion 2016 du Receveur Municipal.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2016 du receveur-percepteur-municipal en conformité avec le compte administratif voté précédemment.

Décision prise à l'unanimité.

5 - BUDGET "PRINCIPAL" - Affectation de résultats de l'exercice 2016.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation de résultats suivante: 44 140,51 € sont affectés en réserve, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", pour le financement de l'investissement afin de couvrir le solde d'exécution négatif de l'exercice comptable 2016.

Décision prise à l'unanimité.

6 - IMPOTS LOCAUX - Taux d'imposition 2017.

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2017 les taux d'imposition suivants pour la taxe d'habitation et la taxe foncière (Taxe d'habitation 14,61 %; Foncier Bâti 25,27 %; Foncier Non-Bâti 94,02 %).

L'application de ces taux, aux bases d'imposition 2016 fixées par l'Etat, représente un produit fiscal global de 204 023 €.

Décision prise à l'unanimité.

7 - BUDGET PRIMITIF 2017.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en recettes

et dépenses, report de l'exercice 2016 compris, à la somme de 981 750,02 € avec, en section de fonctionnement 791 410 €, et en section d'investissement 190 339,51 €.

Avec les reports 2016, la répartition des crédits d'investissement par opération est la suivante: Terrains-Bois-Forêts: *acquisitions foncières et étude extension périmètre forestier ONF* 12 400 €; Mairie-Services administratifs: *équipements divers et informat-ique* 1 900 €;

Mairie-Services Techniques: *acquisition de petits matériels et rénovation du monuments aux morts* 8 900 €;

Ecole-cantine-garderie: *mission de maîtrise d'oeuvre du bâtiment périscolaire* 47 800 €; Salle d'activités:

équipements son et remplacement du matériel cuisine 10 300 €; Autres réalisations: *auberge* 2 000 €; Halte-

garderie: *équipement divers* 1500 €; Voirie communale et rurale: *travaux portant sur l'éclairage public, la*

création d'un cheminement piétons et la réfection pour partie de voirie 64 020 €; Environnement-Sécurité:

équipements divers et marquage de sécurité 1 300 €;

Décision prise à l'unanimité.

8 - SUBVENTIONS COMMUNALES - Attributions 2017.

Sur proposition de M. JEAN, 4ème Adjoint, le Conseil Municipal décide l'octroi pour 2017 des subventions

suites: Sou des Ecoles de Curienne: pour les sorties scolaires 450 € et pour la classe de mer 3260 €;

Association « Histoire de Mamamouki 2000 €; Club des Aînés ruraux du Mont St Michel de Curienne 390

€; ADMR du Plateau de la Leysse et du Nivolet 387 €; Groupement d'employeurs à vocation de

remplacement agricole Savoie Centre 160 €; Culturienne 412 €; Banque alimentaire de Savoie 100 €;

Resto du coeur La Ravoire 50 €; Virades de l'espoir 50 €; FRAPNA Savoie 50 €; France Alzheimer 50 €;

Karaté Club La Ravoire 150 €; Comité du Souvenir Français 50 €; Association «Lo Balorians » -

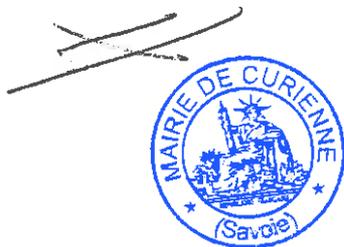
Compagnie de Théâtre 100 €; Association Les anciens d'AFN 50 €; Les chemins de Saint-Michel en

Savoie 50 €.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à x H x.

Le Maire,
S. BOCHET



La Secrétaire de séance,
E. ECHANTILLAC

